



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

13 septembre 2016

Compte-Rendu

L'an deux mil seize, le 13 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni à la salle polyvalente de Jouy-en-Pithiverais sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17

Pouvoir(s) : 1

Votants : 16

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, THOMAS Didier, POINCLOUX Daniel, BONNEAU Jérôme, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de ROUSSEAU Pierre), THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe, MMES CHATELAIN Danielle, LEBLOND Valérie, DUPRE Céline, PETIT Christine, DAVID Gwendoline,

Excusés : MM. CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POISSON Bertrand

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

Intervention du Commandant LAFFONT, Commandant Chef de la gendarmerie de Pithiviers afin de dresser un bilan annuel des interventions sur le territoire.

Ordre du Jour

1. Institution de la taxe de séjour

Suite au transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017 et au projet de création d'un office de tourisme intercommunautaire regroupant les offices de Pithiviers, Malesherbes et Nibelle, les conseillers communautaires décident à l'unanimité d'instaurer la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2017.

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Sans objet
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,5 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,5 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,3 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,3 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,3 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles	0,5 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,3 €

Exonérations obligatoires

Mineurs de - de 18 ans

Les titulaires d'un contrat de travail employés dans la commune

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

2. Convention de mise à disposition de matériel entre la CCPNL et la commune de Charmont en Beauce

Suite à l'intervention hebdomadaire de l'employé communal de Charmont en Beauce pour le compte de la CCPNL, et à la mise à disposition du véhicule et du matériel de la commune pour réaliser ses missions ; les membres du conseil décident à l'unanimité :

- D'accepter la convention de mise à disposition de matériel entre la CCPNL et la commune de Charmont en Beauce, jointe en annexe de la délibération.
- De rembourser l'utilisation du matériel à la commune de Charmont en Beauce sur présentation d'un état annuel récapitulatif d'utilisation.
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

3. Horaires et Approbation du règlement intérieur des accueils de loisirs extra-scolaires

Suite à la décision du conseil communautaire en date du 12 juillet d'ouvrir les accueils de loisirs d'Outarville et de Bazoches les Gallerandes durant les vacances scolaire de la Toussaint, et après lecture du projet de règlement intérieur, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'ouvrir les accueils de 07h à 19h.
- D'approuver le règlement intérieur.

4. Adhésion de la CACESE au Sitomap

Le 24 juin dernier, les délégués du SITOMAP ont accepté l'adhésion de la CACESE (Communauté d'agglomération de l'Etampois du Sud Essonne) pour les communes de Méréville et d'Estouches. La Communauté de Communes dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer favorablement ou non sur cette adhésion. A défaut de délibération dans le délai, l'avis sera réputé favorable. Aussi le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion en propre de la CACESE au SITOMAP pour les communes d'Estouches et Méréville.

5. Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La réforme des marchés publics au 1^{er} avril 2016 a pour conséquence de modifier la composition de la commission d'appel d'offre pour les EPCI. Désormais, comme le prévoit l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission est désormais composée pour les EPCI, du président ainsi que de cinq membres titulaires et suppléants.

A l'unanimité ; les conseillers communautaires prennent acte que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Monsieur Le Président, Martial BOURGEOIS, et élisent :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Jean-Marc LIROT,	- Jean-Louis BRISSON
- Jacques CITRON,	- Bertrand POISSON
- Michel CHAMBRIN,	- Pierre ROUSSEAU
- Patrick CHOFFY,	- Céline DUPRE
- Daniel POINCLOUX	- Danielle CHATELAIN

6. Modification du Tableau des effectifs

A l'unanimité, le conseil communautaire acceptent la modification du tableau des effectifs comme suit :

- création des postes suivants :

Grade	Quotité	Annualisé
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	24.25/35	oui
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	24.5/35	oui
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	23.5/35	oui
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35/35	oui
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	2/35	oui

- modification des postes suivants :

Grade	Quotité au 01/09/2016	Annualisé	Ancienne Quotité Temps Travail
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	15.25/35 ^{ème}	oui	3.5/35 ^{ème}
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	20.5/35 ^{ème}	oui	13.5/35 ^{ème}
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	3/35 ^{ème}	oui	2.5/35 ^{ème}
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Oui	15.5/35 ^{ème}
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	15.5/35 ^{ème}	Oui	13.5/35 ^{ème}
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	31/35 ^{ème}	Oui	33/35 ^{ème}
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Oui	30/35 ^{ème}

- suppression des postes suivants :

Grade	Quotité	Annualisé
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	19/35 ^{ème}	oui
Animateur	14.5/35 ^{ème}	oui
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	15/35 ^{ème}	oui

7. Affaires diverses

Terrain du Complexe scolaire de Boisseaux : Les conseillers communautaires autorisent à l'unanimité le Président à signer l'acte authentique auprès du notaire Maître Rodange-Poignon de Bazoches afin d'enregistrer le terrain (parcelle ZL 163 - Boisseaux) au nom de la CCPNL en lieu et place du Syndicat Intercommunal Scolaire Andonville Boisseaux Andonville.

Extension du complexe scolaire de Boisseaux et projet du terrain multisport: Les premiers plans d'esquisse de l'extension du groupe scolaire intercommunal de Boisseaux ont été fournis par l'architecte à la CCPNL et sont présentés aux conseillers. Les délégués communautaires ont évoqué la compatibilité avec le projet de la commune de Boisseaux d'un espace multisports à proximité immédiate du groupe scolaire. Ils souhaitent avoir la garantie que les deux projets soient complémentaires et coordonnés. Ainsi, il est demandé à la commune de Boisseaux :

- de ne pas séparer les deux projets par une route de desserte d'un futur lotissement,
- de relier l'équipement sportif à l'école par une liaison piétonne sans avoir à traverser une rue,
- de conserver un espace de respiration assez large et planté entre les deux équipements permettant une éventuelle extension du groupe scolaire.

Il est donc proposé à la commune de Boisseaux de différer les travaux de quelques semaines afin que les plans de masse de deux projets puissent être validés en commun et étudiés ainsi

l'éventuelle suppression ou déplacement de cette future voirie de desserte de la zone AU située au sud de l'opération.

Le Conseil Communautaire a donc décidé conditionner le versement de fonds de concours communautaire au respect de ces recommandations.

Bâtiment MGMN : Le Président informe les conseillers que France Domaine a estimé le bâtiment MGMN de Bazoches les Gallerandes à 400 000 €.

Transfert Zones d'activités économiques : Une réflexion est engagée sur le transfert automatique aux communautés de communes des zones d'activités économiques à compter du 1^{er} janvier 2017. Les conseillers autorisent le Président à lancer une étude pour évaluer les zones concernées.

Rentrée scolaire : Un point sur les effectifs des centres de loisirs de Bazoches et Outarville est présenté aux conseillers. Une visite de l'accueil de loisirs en présence des partenaires et des élus est programmée fin septembre.

BAFN d'Outarville : Dans un courrier adressé à la CCPNL, le conseil municipal d'Outarville ne s'oppose pas au transfert de la piscine à la CCPNL. Toutefois, il souhaite que leur soit exposé clairement les modalités de ce transfert et les répercussions sur l'attribution de compensation. C'est pourquoi une rencontre avec le service juridique de l'AML est prévue le 16 Septembre. En attendant la commune a pris un nouvel arrêté de fermeture de la piscine jusqu'au 31 Décembre 2016.

Autruy sur Juine : Une réunion a été faite fin Juillet en présence des services de l'Etat, du Maire d'Autruy sur Juine et des présidents de la CCPNL et CCPB afin d'échanger sur les modalités d'un éventuel départ d'Autruy sur Juine de la CCPB. Il s'avère que ce départ ne pourrait être possible qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 et après accords des communes de la CCPNL mais aussi de la nouvelle Communauté de Communes regroupant la CCPB, la CCBG et la CCLCP).

Service Social : Il est annoncée à l'assemblée que l'assistante sociale sera absente quelques mois à compter du début d'année 2017 pour un congé maternité. Des annonces pour procéder à son remplacement vont être prochainement lancées.

RAM : Les horaires du RAM ont été modifiés. Désormais le service est fermé le mercredi après-midi.

Céline DUPRE

Danielle CHATELAIN

Philippe DESFORGES

Valérie LEBLOND

Dominique GAUCHER

Daniel POINCLOUX

Gwendoline DAVID

Michel CHAMBRIN

Jacques CITRON

Jean Louis BRISSON

Alain THUILLIER

Christine PETIT

Jean Marc LIROT

Didier THOMAS

Jérôme BONNEAU

Martial BOURGEOIS